

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N° 83-423 du 29 Novembre 1983

portant nominations et promotions, à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre du
Mérite Social.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et la Loi Constitutionnelle N° 83-001 du 3 Fé-
vrier 1983 qui l'a complétée ;
- VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant compo-
sition du Conseil Exécutif National et de son Comité
Permanent ;
- VU la Loi N° 62-40 du 31 Décembre 1962, portant création
de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination
des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

SUR proposition du Ministre de la Santé Publique ;

- VU la Décision N° 83-74/ANR/CP/P du 31 Octobre 1983 du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
autorisant le Président de la République à décerner des
distinctions honorifiques aux Membres de la 3ème Equipe
Médicale Chinoise en fin de séjour dans notre Pays ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

.../...

ARTICLE 1ER. - Sont nommés et promus à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre du Mérite Social, les Membres de la 3ème Equipe Médicale Chinoise en fin de séjour dans notre Pays dont les noms suivent, pour prendre rang du 31 Octobre 1983 :

A - AU GRADE DE COMMANDEUR (Médaille de Vermeil)

Monsieur Hu Changkai, Chirurgien, Chef de la 3ème Mission Médicale Chinoise.

B - AU GRADE D'OFFICIER (Médaille d'Argent)

Messieurs - Li Zongshi, Anesthésiste, Chef Adjoint de la 3ème Mission Médicale Chinoise ;

- Feng Jianzhou, Médecin Général ;

- Wu Guomin, Médecin Général ;

- Zhang ruming, Chirurgien ;

- Liu runjun, Chirurgien ;

- Zhong guiquing, Pédiatre ;

- Deng xiangmin, Oto-rhino-laryngologiste ;

- Gao yipeng, Oto-rhino-laryngologiste ;

- Yan chuangong, Acupuncteur ;

- Li yusen, Ophthalmologue ;

- Yang zhanyuan, Acupuncteur ;

- Zhang wingji, Anesthésiste ;

- He wu, Radiologue ;

- Han shuqi, Laborantin ;

- Gang deqi, Pharmacien ;

- Li shongyi, Gynécologue ;

- Guo Wangxian, Gynécologue ;

- Zngang guilian, Gynécologue.

C - AU GRADE DE CHEVALIER (Médaille de Bronze)

Messieurs - Li bowen, Interprète ;

- Ji qinglian, Interprète ;

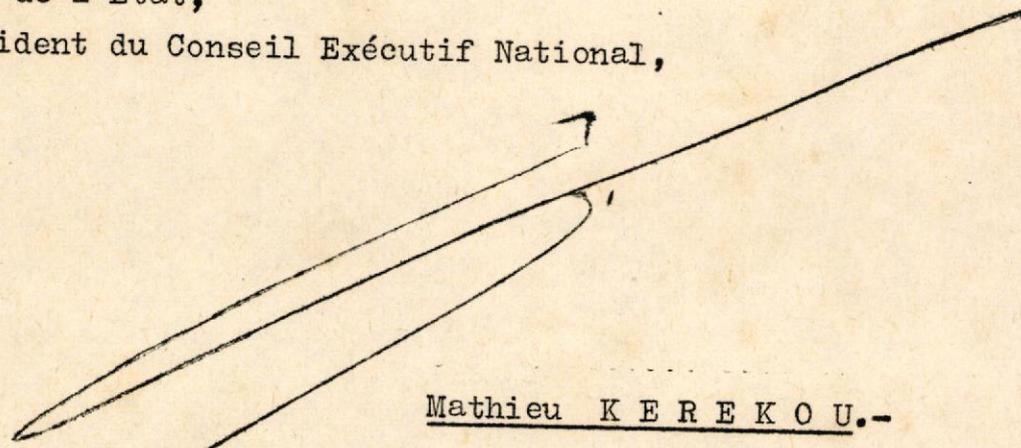
- Wu lin, Chauffeur ;

- Wang guichen, Cuisinier ;
- Yao jianguo, Cuisinier.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

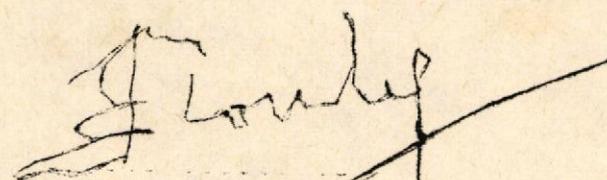
Fait à COTONOU, le 29 Novembre 1983

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Grand Chancelier de l'ONB,



M. S. COULIBALY.-

Ampliatiions : PR 6 - CC/PRPB 4 - Ministères 22 - Gde Chanc. 54 -
ANR 6 - CPC 4 - PG/PPC 2 - SGG 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SPD 2 -
IGE et Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - ONEPI 2 - JORPB 2 - Intéressés 48.